



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-37(01)

Assurance de la distribution et de la transmission

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-37(01) – Assurance de la distribution et de la transmission (PcE-)

Énoncés :

Employer [Affectation : contrôles définis par l'organisation] pour garantir que seuls [Affectation : personnel ou systèmes désignés par l'organisation] reçoivent l'information, les composants de systèmes ou les dispositifs suivants : [Affectation : systèmes, composants de systèmes ou dispositifs désignés par l'organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

Parmi les techniques qui permettent aux organisations de veiller à ce que seuls certains systèmes ou certaines personnes reçoivent de l'information, des composants de systèmes ou des dispositifs particuliers, on retrouve l'envoi d'authentifiants par l'entremise d'un service de messagerie approuvé tout en exigeant que la ou le destinataire produise une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement en guise de condition à la réception.